

Les « affaires secrètes » de Paul Barril au Rwanda

Benoît Collombat

France Inter, 19 janvier 2014

L'ex-super gendarme de l'Elysée, Paul Barril, s'exprime pour la première fois, sur France Inter. Il est dans le collimateur de la justice pour son rôle pendant le génocide au Rwanda, durant l'été 1994.

L'ex-super gendarme de l'Elysée, Paul Barril, s'exprime pour la première fois, sur France Inter. Il est dans le collimateur de la justice pour son rôle pendant le génocide au Rwanda, durant l'été 1994.

Il y a bientôt vingt ans, le génocide rwandais faisait 800 000 morts. La France a été mise en cause pour son soutien au régime de Kigali, malgré les massacres. Et aujourd'hui, d'autres acteurs de cette histoire trouble sont rattrapés par la justice, comme l'ancien membre du GIGN et de la « cellule anti-terroriste » de l'Élysée, Paul Barril, visé par une plainte pour « complicité de génocide ». endabstract

[La voix étouffée de Paul Barril :]
« C'est pas une mission Paul Barril, c'est une mission de la France, c'est la France qui a engagé au Rwanda. »

Frédéric Barreyre : Bonjour, c'est la voix rare de Paul Barril que vous venez d'entendre. Bonjour Benoît Collombat.

Benoît Collombat : Bonjour.

Frédéric Barreyre : Alors vous nous offrez un scoop aujourd'hui avec cette interview de Paul Barril pour nous in-

téresser aux affaires secrètes de Paul Barril au Rwanda et aux coulisses de la politique africaine de la France. Alors il y a bientôt vingt ans, le génocide rwandais faisait 800 000 morts, des Tutsi, mais aussi des Hutu modérés, massacrés par les extrémistes hutu, un génocide qui a débuté le 6 avril 1994 après l'attentat contre l'avion du président rwandais Habyarimana.

La France, Benoît, a été mise en cause pour son soutien au régime de Kigali et aujourd'hui d'autres acteurs de cette histoire trouble sont rattrapés par la justice, comme l'ancien super-gendarme Paul Barril.

Benoît Collombat : Oui, Paul Barril, ancien membre du GIGN et de la « cellule anti-terroriste » de l'Elysée dans les années 80. Il se reconvertit dans le privé et la lutte anti-terroriste, la protection et la surveillance des chefs d'États étrangers, notamment les chefs d'État africains. Le nom de sa société résume parfaitement le personnage. Elle s'appelle SECRETS. Paul Barril, 67 ans aujourd'hui, conseiller auprès de l'émir du Qatar, est désormais visé par une plainte pour « complicité de génocide au Rwanda ». Une enquête est ouverte depuis juillet 2013 à la suite de la plainte de plusieurs ONG, la FIDH, la LDH, la Ligue française des Droits de l'homme, et l'association Survie. Ce sont les juges du

Pôle génocide à Paris qui sont désormais chargés de l'enquête.

Frédéric Barreyre : Et que reprochent les juges du Pôle génocide à Paul Barril ?

Benoît Collombat : Des contrats de fournitures d'armes et de munitions pendant le génocide, des documents découverts lors de perquisitions au domicile de Paul Barril par le juge Trévidic qui enquête, lui, sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana

Frédéric Barreyre : Et comment Paul Barril arrive au Rwanda, Benoît ?

Benoît Collombat : Alors selon Barril c'est François de Grossouvre, l'homme de l'ombre de François Mitterrand à l'Élysée qui lui met le pied à l'étrier au Rwanda au service du Président Habyarimana. Nous sommes au début des années 90 et c'est à ce moment-là que Barril bascule, selon son ancien chef au GIGN, Christian Prouteau.

Christian Prouteau : Je dis qu'il est passé du côté obscur, en faisant référence bien sûr à la grande série de cinéma, la guerre des étoiles.

Benoît Collombat : Le côté obscur de la force ?

Christian Prouteau : Le côté obscur de la force c'est-à-dire que, il a eu par rapport aux idéaux que nous défendions, nous, il a eu un cheminement complètement différent. Il est passé sur la défense de ses propres intérêts à travers des moyens qui lui sont personnels.

Benoît Collombat : Alors officiellement Paul Barril est chargé d'infiltrer les rebelles du FPR, le Front patriotique rwandais, en guerre contre le régime Habyarimana qui, lui, est soutenu militairement par la France. Mais la justice se demande si le rôle de Bar-

ril n'est pas allé plus loin comme le montrent des contrats et des factures de fournitures d'hommes, d'armes et de munitions entre le gouvernement extrémiste hutu et la société de Paul Barril et ça, malgré l'embargo sur les armes des Nations Unies. Pour l'avocat de l'actuel régime de Kigali, Bernard Maingain, tout cela montre que Barril aurait bien joué un rôle clé entre la France officielle et les extrémistes du régime Habyarimana.

Bernard Maingain : Son rôle va toujours être du côté de ceux qui vont réaliser le génocide et de ceux qui vont tenter de le nier après sa réalisation. Aujourd'hui la question qui se pose concernant Barril c'est jusqu'à quel point il a été complice d'un régime génocidaire. Imaginer que monsieur Barril soit sans lien et sans soutien à l'intérieur de l'appareil d'Etat français est une très grave erreur d'analyse. Ce n'est pas un électron libre. La question est jusqu'où vont ses soutiens et ses appuis, ses coopérations, côté armée, côté Élysée et côté services de renseignement.

Frédéric Barreyre : Juste après l'attentat contre l'avion du président rwandais, Barril joue un rôle assez trouble en se présentant comme l'enquêteur personnel de la veuve du président Habyarimana, Agathe Habyarimana, elle-même accusée d'avoir des liens avec le noyau dur des extrémistes hutu. Aujourd'hui son avocat Philippe Meillac prend légèrement ces distances avec Paul Barril.

Philippe Meillac : Je vois pas pourquoi elle aurait été au courant des activités de Paul Barril pendant le génocide. Paul Barril s'est présenté à elle dans un moment où elle était effondrée. Si ce qu'on dit sur lui dans le cadre des procédures en cours, ce serait évi-

demment Paul Barril qui a cherché à utiliser Agathe Habyarimana et pas le contraire.

Frédéric Barreyre : Alors Benoît que répond Paul Barril à ces accusations de trafics d'armes ?

Benoît Collombat : Alors devant le juge Trévidic il a nié le moindre soutien logistique aux génocidaires, Paul Barril qui s'exprime pour la première fois à notre micro depuis sa mise en cause judiciaire.

Paul Barril : Je n'ai jamais vendu une cartouche ou une arme. Ça se saurait. Tout ça c'est des fantasmes et la société SECRETS, elle est habilitée Défense nationale, on est sous contrôle du ministère de la Défense. C'est impossible de vendre sans autorisation. Et je vous pose la question. Vous me parlez de contrats d'armes. Je vous dis, dites-moi les armes, dites-moi la société qui les a transportées, comment c'est arrivé.

Benoît Collombat : Alors il y a par exemple un contrat du 28 mai 1994 qui aurait été signé, contrat de fourniture d'armes et de munitions avec la fourniture d'une vingtaine d'hommes, plus de 3 millions de dollars, est-ce que ce contrat a été exécuté ?

Paul Barril : Mais jamais, j'en ai même pas connaissance. Quelles armes, quelles munitions ?

Benoît Collombat : Obus de mortiers, grenades

Paul Barril : Vous êtes en train de me dire, Barril a transporté la tour Eiffel. Il y en a qu'une, ça se saurait. Pas de munitions, pas d'armements, c'est pas mon rôle. Vous croyez que la France a besoin d'un capitaine Barril. Je ne suis pas un vendeur.

Benoît Collombat : Paul Barril nous assure qu'il n'est resté que 5 jours au Rwanda entre 1990 et 1994, mais

plusieurs témoins disent l'avoir vu sur le terrain à cette époque y compris parfois des militaires comme le colonel Denis Roux qui a formé la garde présidentielle du Président Habyarimana. Il se souvient avoir croisé Barril lors de son arrivée au Rwanda en août 1991.

Denis Roux : Je me souviens l'avoir croisé une seule fois, c'est à mon arrivée au Rwanda, le jour de mon arrivée, il était à l'aéroport. On s'est salué, puisque lui devait me connaître comme moi, moi bien entendu, comme beaucoup, nous le connaissions, et ça en est resté là.

Benoît Collombat : Oui, Paul Barril bien renseigné mais apparemment surveillé par les services secrets français notamment la DGSE.

Frédéric Barreyre : Alors vous l'avez évoqué Benoît, son rôle dans l'enquête sur l'attentat contre le président Habyarimana est également très controversé. Oui Barril désigne le FPR et Paul Kagame, l'actuel président rwandais, comme l'auteur de l'attentat tout comme le juge Bruguière qui enquête le premier sur cette affaire. Sauf que l'enquête actuelle du juge Trévidic s'oriente plutôt vers les extrémistes hutu. Une expertise ballistique désigne le camp de la garde présidentielle comme l'endroit probable d'où sont partis les missiles. Paul Barril dément formellement le moindre lien avec l'attentat ou avec des mercenaires. Mais Laurent Curt, l'avocat de la veuve du pilote français de l'avion abattu, s'interroge.

Laurent Curt : Monsieur Barril a maintes fois déclaré qu'il ne se trouvait pas dans le secteur du Rwanda à l'époque de l'attentat or nous avons des éléments au dossier qui permettent d'affirmer que monsieur Héraut le pilote, le commandant de bord de l'avion

l'avait aperçu dans les 8 jours qui ont précédé le 6 avril 94 sur le tarmac de l'aéroport de Kigali. Ça veut dire que monsieur Barril avait ses entrées à l'aéroport de Kigali.

Benoît Collombat : Impossible, je n'étais pas au Rwanda à l'époque répond Paul Barril.

Paul Barril : J'étais en Amérique au Qadza (???) Je suis parti en Concorde. J'avais une mission pour la GMF. Il y a dix personnes qui sont témoins que j'ai été en Amérique. Le contrôle des passeports en Amérique en fait foi ainsi que je l'ai prouvé au juge.

Benoît Collombat : Donc le 6 avril 94 vous dites que vous étiez aux Etats-Unis et pas au Rwanda.

Paul Barril : J'étais aux Etats-Unis depuis plus d'une semaine et j'y suis resté encore une semaine après.

Benoît Collombat : Oui, mais la justice le soupçonne de disposer à l'époque d'un deuxième passeport qu'il aurait donc pu éventuellement utiliser. Le mystère Barril est encore loin d'être encore levé.

Frédéric Barreyre : Merci Benoît Collombat. L'enquête de la rédaction à retrouver sur franceinter.fr